

NOTRE MISSION ET NOS VALEURS



L'association l'Îlot, fondée en 1969, a pour vocation d'accueillir les personnes en grande détresse. Elle porte une attention particulière aux personnes sortant de prison ou bénéficiant d'un aménagement de peine.

« Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion. En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin. »

(Extrait du projet associatif)

Dans ses établissements, l'Îlot accueille, héberge ou emploie ces personnes en contrats d'insertion, et soutient leur démarche personnelle et volontaire pour retrouver un statut de citoyen, un logement et un emploi. L'Îlot agit à ce jour dans quatre départements (Paris, la Somme, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne) en partenariat avec de nombreux organismes, notamment les services pénitentiaires d'insertion et de probation.

1188 personnes accompagnées en 2016



872 hommes seuls



227 femmes seules



18 couples



19 familles



74 968 repas servis



941 personnes en hébergement ou en accueil de jour



247 personnes en insertion professionnelle ou en travaux d'intérêt général

7 ÉTABLISSEMENTS POUR PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART

5 centres d'accueil et d'hébergement

Paris : Chemin Vert

En 2016, 97 hommes seuls ont été hébergés et accompagnés dans ce Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), d'une capacité de 60 places.

Vincennes et Villiers-sur-Marne : l'Îlot Val-de-Marne

33 femmes seules et 18 couples sans enfant ont été accueillis dans ce CHRS de 43 places.

Amiens : Thuillier

17 femmes seules et 19 familles ont été accueillis dans ce CHRS de 69 places, entièrement rénové.

Amiens : les Augustins

108 hommes seuls ont été hébergés en pension de famille, en hébergement de stabilisation, en Lit Halte Soins Santé (LHSS) ou dans un logement temporaire en ville, dans cet établissement d'une capacité de 56 places.

Amiens : la Passerelle

657 personnes ont été soutenues dans cet établissement qui propose un accueil de jour pour hommes et femmes sans abri, et un hébergement d'urgence pour hommes seuls, d'une capacité de 46 places.

2 chantiers d'insertion professionnelle

Paris et Aubervilliers : l'Atelier Qualification-Insertion

50 personnes ont été salariées et/ou accompagnées dans cet établissement, dans le cadre d'un parcours qualifiant ou d'une session d'orientation professionnelle approfondie. L'établissement peut accompagner, simultanément, 39 personnes.

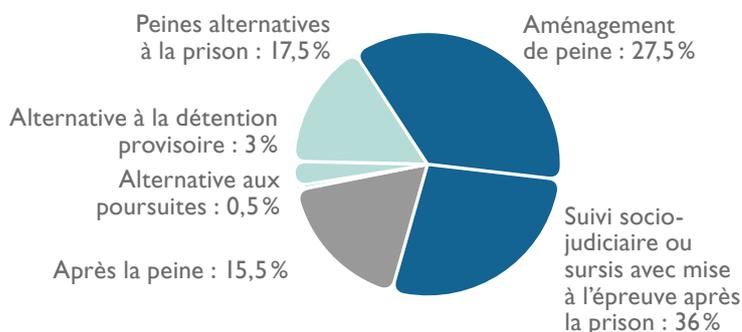
Amiens : les Ateliers de l'Îlot

148 personnes ont été salariées et dans cet atelier d'insertion comprenant un garage, une menuiserie et un restaurant-traiteur, d'une capacité de 57 postes. Parmi elles, 6 personnes ont obtenu le titre professionnel d'agent de restauration collective. 36 personnes supplémentaires y ont effectué un travail d'intérêt général (TIG).



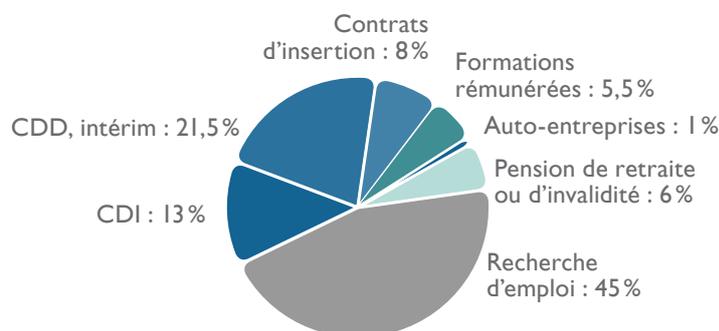
DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉINSERTION

Situation des personnes accueillies en lien avec la Justice* en 2016



* 54% des personnes accompagnées par l'Îlot en 2016 (hors hébergement d'urgence et accueil de jour).

Situation professionnelle des personnes sorties* en 2016



* Personnes ayant quitté l'Îlot en 2016 (hors accueil de jour et hébergement d'urgence, départs sans laisser d'adresse, réincarcérations ou exclusions).

En 2016, l'Îlot a continué d'aider les résidents et les salariés en insertion à se stabiliser après une période d'incarcération ou de précarité et de les accompagner vers un logement autonome ou un retour à l'emploi. Un suivi réalisé par des équipes pluridisciplinaires, avec l'appui de bénévoles. Mais l'association a également innové dans plusieurs domaines.

Développement des actions d'insertion professionnelle



Le nombre de diplômés de l'Atelier Qualification-Insertion de Paris et d'Aubervilliers a augmenté, la durée des sessions de formation a été affinée et la mixité renforcée. En partenariat avec Pôle Emploi et la Direction du Travail, l'Îlot a mis en place un parcours qualifiant équivalent à Amiens, au sein des Ateliers de l'Îlot. En juillet 2016, 6 personnes ont ainsi obtenu le titre professionnel d'agent de restauration collective.

Enfin, l'Îlot a créé le dispositif de sessions d'orientation professionnelle approfondie pour des jeunes en aménagement de peine à Aubervilliers.

Appui à la parentalité et accueil d'un nouveau public



À Amiens, le travail entamé en 2015 aux Augustins et à la Passerelle auprès d'hommes dont les liens ont été rompus avec leurs enfants, souvent après une incarcération, a été renforcé. Une douzaine de résidents ont été soutenus afin de renouer des relations avec leurs enfants. Quant au CHRS Thuillier, il a ouvert des places d'hébergement à des hommes seuls pour qu'ils puissent exercer leur droit de visite auprès de leurs enfants.

L'Îlot a aussi élargi l'éventail de ses activités en signant une convention de partenariat avec la Cour d'Appel d'Amiens, pour permettre l'éviction du domicile des auteurs de violences intra-familiales. L'objectif est d'éviter de nouveaux passages à l'acte et de favoriser la prise de conscience des personnes mises en cause.

Modernisation des centres d'hébergement



Acquis il y a plus de 35 ans, le centre d'hébergement pour femmes et familles Thuillier, à Amiens, a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation, pour correspondre aux nouvelles normes de sécurité, améliorer la performance énergétique du bâtiment et réaménager intégralement les espaces de vie collective.

Le centre d'hébergement Chemin Vert, à Paris, a lui aussi fait l'objet de travaux de rénovation qui se poursuivront en 2017.

PERSPECTIVES

À compter de 2017, l'Îlot prévoit d'adopter de nouveaux outils de suivi pour mesurer son impact social et aider les personnes accompagnées à prendre conscience de leurs progrès. Il est aussi prévu de lancer un programme social dans le Var et de préparer le regroupement sur un seul site des deux lieux d'accueil de l'Îlot Val-de-Marne.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION

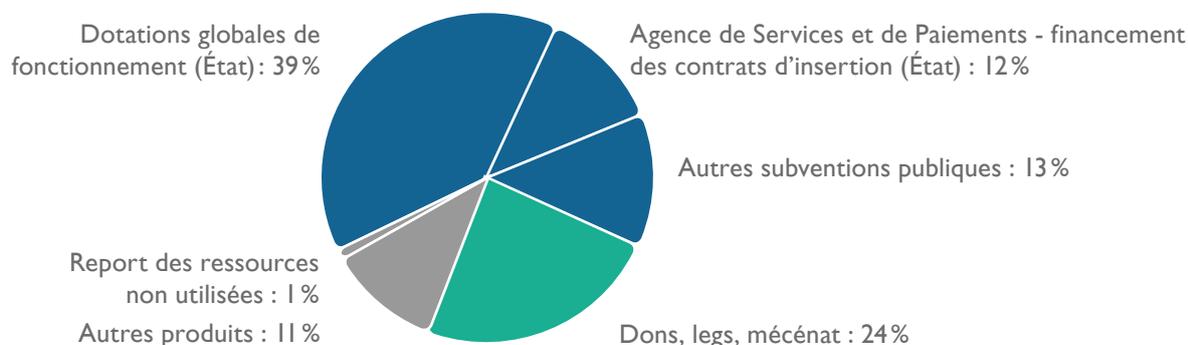
Répartition des ressources

L'îlot bénéficie de 3 principales sources de revenus :

- L'État et les collectivités territoriales (régions, départements, communes), couvrant plus de 60% de ses besoins.
- La générosité de particuliers, de fondations ou d'entreprises, qui représente, selon les années, plus ou moins 25% et permet de développer des actions nouvelles mais aussi d'améliorer la qualité des prestations.
- Le produit des ateliers d'insertion et la participation financière des résidents si leurs moyens le permettent.

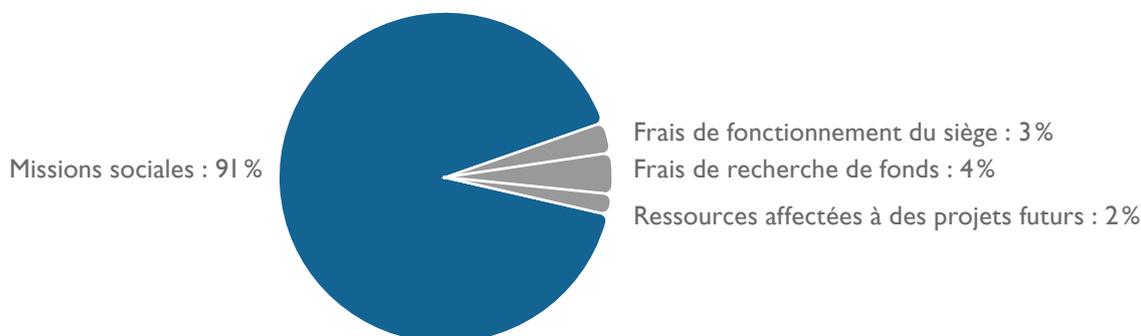
Par ailleurs, l'îlot bénéficie de dons en nature : il s'agit de denrées alimentaires retirées de la vente et offertes par un hypermarché d'Amiens, qui fournissent une partie de la matière première des Ateliers de l'îlot.

En 2016, le total des ressources de l'îlot s'élève à 8 103,2 K€. Les ressources collectées auprès du public atteignent 1 923,7 K€ (dons et mécénat : 1 775,3 K€ ; legs : 148,4 K€). Comme en 2015, elles représentent 24% du total des ressources de l'exercice. En légère diminution dans un contexte économique qui reste difficile, les dons émanent d'un moins grand nombre de donateurs : 9 600 personnes en 2016, contre 10 200 en 2015.



91% des dépenses vont aux missions sociales

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : 7 432,1 K€, soit près de 91 % du total (en hausse de 2% par rapport à 2015). Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers d'insertion) accompagnant des personnes en difficulté.



Les autres emplois sont consacrés à :

- La recherche de fonds (4,2%) : 340,2 K€, dont principalement les frais d'appel à la générosité du public (296,4 K€, soit 15,4 % des sommes collectées, legs compris).
- Les frais de fonctionnement (3,3%) : 273,4 K€, constitués de la part non affectée aux missions sociales des charges de personnel du siège (54,3 K€) et de la totalité des loyers et autres frais de siège (219,1 K€).

BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

Au 31 décembre 2016, le bilan présente une augmentation de 604,2 K€ par rapport à l'exercice précédent.

(en K€)	2016	2015	Variation
Actif immobilisé	2 820,4	2 555,6	+264,8
Actif réalisable et disponible	3 553,4	3 214,0	+339,4
TOTAL ACTIF	6 373,8	5 769,6	+604,2
Fonds propres	4 313,3	3 542,7	+770,6
Fonds dédiés	420,6	402,5	+18,1
Dettes et provisions	1 639,9	1 824,4	-184,5
TOTAL PASSIF	6 373,8	5 769,6	+604,2

L'ACTIF est la valorisation comptable du patrimoine de l'Îlot. La variation entre 2015 et 2016 s'analyse par :

- une augmentation de l'actif immobilisé (+264,8 K€), résultant principalement des travaux entrepris à Thuillier ;
- une augmentation de l'actif réalisable et disponible (+339,4 K€) provenant essentiellement de la hausse du montant de la trésorerie disponible et de l'augmentation des autres créances, surtout liée à des subventions accordées fin 2016 et versées au 1^{er} trimestre 2017.

LE PASSIF représente les réserves de l'association et ses engagements vis-à-vis de tiers. La variation s'analyse par :

- une augmentation des fonds propres (+770,6 K€), provenant des subventions d'investissement pour financer les travaux à Thuillier et les travaux de sécurité à Chemin Vert, ainsi que de l'excédent de l'exercice 2016 ;
- une augmentation des fonds dédiés (+18,1 K€), due à une utilisation des fonds inférieure à la mise en réserve sur l'exercice ;
- une diminution des dettes et provisions (-184,5 K€).

La politique de réserves de l'association

La constitution de réserves a pour objectif d'assurer à l'Îlot la pérennité de son action et de pouvoir financer ses projets futurs : nouveaux parcours qualifiants, regroupement sur un seul site de l'Îlot Val-de-Marne... Elles évitent aussi de recourir à un endettement, même passager, du fait de l'irrégularité des ressources au cours de l'année.

Au 31 décembre 2016, le total des fonds propres de l'association (5 131,5 K€) assure l'intégralité du financement de l'actif immobilisé (2 820,4 K€), et permet à l'Îlot de bénéficier d'un fonds de roulement de 2 311,1 K€.

Un fonds de dotation et une fondation

Fonds de dotation Îlot : l'association a constitué courant 2012 un fonds de dotation dont elle est, de droit, présidente. Il a pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute activité d'intérêt général à caractère social. À ce titre, il a acquis en 2012 une maison à Villiers-sur-Marne (94), lieu d'hébergement qu'il loue à l'association pour les besoins de son activité dans le Val-de-Marne.

Fondation Îlot Avenir : l'association a créé fin 2015 cette fondation, sous égide de la fondation Caritas France. Elle a pour but de pérenniser et de développer des actions de terrain à moyen et long terme, peu ou pas prises en charge par des financements publics. En tant que fondation, elle est habilitée, comme l'Îlot, à recevoir des dons, legs et donations, mais aussi des dons déductibles de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

TRANSPARENCE ET CONTRÔLE : Ce document est publié conformément aux règles de transparence du Comité de la Charte du don en confiance. Pour sa partie financière, il est dans le champ de contrôle du commissaire aux comptes. Toutes les informations sont issues des rapports d'activité et financier 2016, disponibles sur le site internet de l'Îlot ou sur simple demande auprès de l'association.



88, boulevard de la Villette - 75019 Paris
01 43 14 31 00 - maisons-accueil@ilot.asso.fr

www.ilot.asso.fr



@IlotAsso



www.facebook.com/IlotAsso